

PROFIL POUR CE DIPLÔME :

Public visé : Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

Pré requis : Exigés : Maîtrise des savoirs de base (lire écrire compter)

Recommandés : Bonne représentation et vif intérêt pour le métier de cuisinier

Capacités d'adaptation et d'organisation. Mobilité, esprit d'équipe, facilité d'expression et habileté manuelle

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

- Rendez-vous individuel possible au 03 27 21 58 58
- Dossier de demande de formation, positionnement pédagogique, tests écrits et entretien, délais d'accès : 15 jours avant la date de démarrage

OBJECTIFS PROFESSIONNELS :

Obtenir le diplôme d'état "CAP CS-HCR" de niveau 3

Domaine Professionnel

- Technologie et Pratique Professionnelle restaurant, café, hôtel
- Gestion appliquée
- Sciences appliquées à l'alimentation, à l'hygiène et aux équipements

Domaine Général

- Français
- Histoire/Géographie
- Mathématiques Sciences physiques et chimiques
- Langue vivante (anglais)
- Prévention, Santé, Environnement (PSE)



Le titulaire de ce CAP sous l'autorité hiérarchique :

- Contribue à l'accueil et au bien-être d'une clientèle française et étrangère ;
- Réalise des prestations de services en hôtel, café-brasserie, restaurant et met en œuvre les techniques spécifiques à l'activité ;
- Contribue à la commercialisation des prestations ;
- Respecte les procédures d'hygiène et de sécurité en vigueur ; sa pratique professionnelle est respectueuse de l'environnement ;
- Contribue au bon fonctionnement de l'entreprise.

PERSPECTIVES POST-FORMATION :

Ce Certificat d'Aptitude Professionnelle CS-HCR permet un accès direct dans la vie active : G1803 - Service en restauration, G1801 - Café, bar brasserie et G1603 - Personnel polyvalent en restauration

Poursuite d'études possible en Baccalauréat Professionnel commercialisation et services en restauration

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/12802/>

ORGANISATION DE LA FORMATION :

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Formation en Alternance centre et entreprise (1 semaine/3).
- Cours en présentiel en restaurant d'application et salle de cours banalisée
- Documents pédagogiques, études de cas, plate-forme de formation à distance, travaux pratiques
- Plateau technique : restaurant et hébergement équipé en matériels.



Lieu de formation : VALAREP Château Fortier 44 avenue Henri Barbusse 59880 Saint-Saulve

Modalités d'évaluation :

- Examen ponctuel en fin de formation
- Épreuves de pratique professionnelle
- Epreuves écrites et orales en enseignement général
- Epreuves sportives suivant l'option

Validation : CAP CSHCR (CAP Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant) en examen ponctuel passé au terme de la formation (niveau 3 au RNCP)

Nombre de participants : 25 participants

Durée de la formation : 880 heures sur deux années scolaires

Tarif de la formation : Formation gratuite pour l'apprenti(e) et l'entreprise

- 13 900€ prise en charge par l'opérateur de compétences



Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Accessibilité :

- Accès pour les personnes à mobilité réduite
- Mise en place d'une adaptation des moyens de la prestation.

Dates et modalités de contact : Chaque année en septembre et/ou dès signature du contrat d'apprentissage

Contact : **VALAREP** 85 avenue de Denain 59300 Valenciennes

Tel : 03 27 21 58 58 - Mail : valarep@valarep.fr

RESULTATS DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION :



**Données issues de la consolidation des indicateurs pour l'année 2022*

***Résultat examens session de juin 2020 / ***enquête Insertion 01/21*

VALEUR AJOUTÉE :

- Individualisation des parcours de formation,
- Point Info Écoute accessible au centre.
- Accès aux ressources pédagogiques (ENT, CDI, ...)
- Accompagnement individuel

